

Déclaration préalable CAPD 18 février 2020

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

En cette première CAPD de l'année 2020, nous vous faisons part de notre inquiétude quant à l'application de la loi Dussopt et ses conséquences sur le paritarisme, en particulier sur le mouvement. Il y a tout juste un an, dans le cadre d'une élection démocratique, nous avons été élus délégués du personnel. Actuellement, les délégués du personnel sont un des seuls liens entre l'administration et l'ensemble des collègues. Qu'advient-il pour les personnels et pour l'administration départementale elle-même, maintenant que les CAPD sont vidées de leur substance ? Avec les « Lignes Directrices de Gestion », la suppression de la CAPD mouvement dès 2020 et de la CAPD promotions dès 2021, comment comptez-vous désormais garantir la transparence et l'équité de ces opérations importantes ? Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les personnels de s'assurer du bon traitement de leur situation sera le recours individuel, alternative très insuffisante ne donnant pas de vue d'ensemble ? Quand on sait que l'administration manque de personnels pour la gestion des dossiers, faute de moyens suffisants pour y parvenir, c'est très inquiétant. Quelle relation les personnels pourront-ils entretenir avec leur hiérarchie ? Dans un vœu unitaire porté au Comité Technique Ministériel le 5 novembre, les organisations syndicales ont rappelé leur attachement aux principes inscrits dans le statut général de la Fonction Publique, à l'égalité de traitement des agents pour leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion. Ce vœu s'oppose donc clairement à la loi du 6 août 2019 et aux LDG. Le paritarisme n'est pas le seul acquis issu du Conseil National de la Résistance qui est attaqué... Pour détruire notre système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle, le gouvernement propose un système par points. Les PE seraient des perdants parmi les perdants, avec des baisses de pension très importantes. Les femmes ont également bien compris qu'elles seraient les grandes perdantes de cette réforme, ce qui n'est pas passé inaperçu dans notre profession féminisée à plus de 80 %.

Cette CAPD a pour ordre du jour, l'avancement accéléré aux échelons 7 et 9. Actuellement dans la Fonction Publique, la seule possibilité de voir son salaire augmenter et limiter l'érosion de son pouvoir d'achat, c'est de changer d'échelon et de grade. Nous rappelons que le point d'indice est gelé depuis 11 ans et qu'un tout petit dégel de 1,2% est intervenu en 2016-2017 suite à nos mobilisations collectives. Et pour enfoncer le clou, le secrétaire d'État à la Fonction publique Olivier Dussopt annonce la poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2022. Malgré ce déclassé salarial national et international, nos collègues s'investissent pleinement dans leurs missions... mais que la colère est grande dans la profession ! Colère sur les salaires insuffisants, sur les injonctions hors-sol (nous pensons évaluations nationales), sur le manque de moyens (nous pensons aux RASED incomplets, à la formation continue sinistrée) et sur une retraite en voie de paupérisation.

Les personnels de l'Éducation Nationale pour toutes ces raisons continuent la mobilisation entamée le 5 décembre.